RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2022

Le neuf février deux mil vingt-deux, à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DESFORGES-DESAMIN, Maire.

Etaient présents : Mrs et Mmes BOUCHE Mélanie, BRETON Serge, DE VAULX Louise, DESFORGES-DESAMIN Dominique, DESMAZIERS Karine, DUFFAUT Martine, FINAT Patrick, JEROME Julie, NEUFOND Alexandra, RESSORT Richard, TOGNON Marie-Christine

Absents excusés : Mrs LEDUC Jean-François et THEVENIN Régis

Absent : Mr BOUTRY Christophe

Madame Mélanie BOUCHE été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l’assemblée l’autorisation de rajouter à l’ordre du jour de la séance les deux points suivants : révision du RIFSEEP, avenant travaux ex-gare. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l’unanimité et Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Le nouvel exploitant de « La Chaumière » est arrivé. Les travaux de rénovation de la partie « restaurant » sont commencés avec une ouverture possible fin avril/début mai. La réouverture de la partie « hôtel » est prévue pour 2023.

- Lors de la dernière réunion relative au « 1 % Paysage », il a été évoqué la prise en charge à 100 % par la DRÉAL des études concernant la route d’entrée et de sortie de bourg. Les esquisses et le chiffrage devraient être communiqués en 2022.

***Demandes de subventions au titre de l’année 2022***

- L’acquisition du bâtiment « 3 rue de la Gare », ainsi que les travaux de sa réhabilitation en pharmacie sont susceptibles de bénéficier d’une subvention du Conseil Départemental au titre du dispositif « Reconquête centre-ville centre-bourg ».

- Le projet de réalisation d’un city-stade a évolué. Il s’agit désormais d’un projet d’aménagement d’un espace multisports qui serait implanté « rue de la Feuille ». De ce fait, la demande de subvention faite au Conseil Départemental au titre de l’année 2021 est annulée. Une nouvelle demande sera faite pour ce nouveau projet au titre de 2022.

- Une demande de subvention sera faite auprès de l’Etat (au titre de la DETR 2022) pour la requalification de l’ilot jouxtant la place du village (déplacement des ateliers municipaux afin d’agrandir l’espace public et le raccorder à la place du Monument aux Morts).

- Dans la cadre du contrat « Reconquête centre-ville centre-bourg », il sera demandé aux services du Département l’élaboration d’un avenant suite à l’évolution des différents dossiers de demandes de subventions déposés en 2021.

***Création d’un poste d’adjoint d’animation***

La directrice de l’accueil de loisirs périscolaire occupe un poste d’adjoint technique. Ce poste ne correspond pas aux fonctions confiées à cet agent et ne lui permet pas une évolution de carrière. Un poste d’adjoint d’animation va donc être créé, entraînant la suppression du poste d’adjoint technique ci-dessus.

Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié en conséquence, avec une date d’effet au 1er avril 2022.

***Travaux SDE 03***

Divers travaux vont être réalisés par le SDE 03 suite au renforcement du poste de Bellevue. L’estimation des dépenses s’élève à 14 260 Euros. Déduction faite du financement du SDE 03, soit 10 980 Euros, la contribution à la charge de la commune s’élèvera à 3 280 Euros et sera étalée sur la cotisation des cinq prochaines années.

***Révision du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujetions, de l’Expertise et de l’Engagement Professionnel (RIFSEEP)***

Depuis le 1er janvier 2018, ce nouveau régime indemnitaire est instauré, au profit des agents communaux.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L’indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise liée au poste de l’agent et à son expérience professionnelle (IFSE)

- Le complément indemnitaire versé selon l’engagement professionnel et la manière de servir de l’agent (CIA)

Des groupes sont définis selon les cadres d’emplois et les montants maximums annuels sont révisés.

L’IFSE est versée mensuellement. L’attribution individuelle sera décidée par le Maire et fera l’objet d’un arrêté pour les agents concernés par cette révision.

Le CIA est versé annuellement et fera l’objet d’un nouvel arrêté.

***Marché de travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l’ancienne gare en tiers lieu – Avenant***

Le marché avec la SARL XAVIER concernant le lot n° 4 (plâtrerie, peinture, plafonds, faïence) fait l’objet d’un premier avenant en plus-value pour le ravalement de la façade. Le montant de la plus-value s’élève à 6 036.80 Euros hors taxes, portant le montant global du marché à 26 579.73 Euros hors taxes.

***Droits de préemption***

Le Conseil Municipal examine diverses déclarations d’intention d’aliéner des biens soumis au droit de préemption présentées par des Notaires.

Pour l’ensemble de ces biens, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

**RAPPORT DES COMMISSIONS :**

***COMMISSION D’ADMINISTRATION GÉNÉRALE :***

Les entretiens individuels du personnel auront lieu le 07 mars 2022.

***COMMISSION SCOLAIRE :***

Le prochain Conseil d’Ecole va avoir lieu le 08 mars 2022.

***COMMISSION PÉRISCOLAIRE :***

Afin de se mettre en conformité avec la loi EGalim, Transgourmet va être dans l’obligation d’augmenter sensiblement les prix des repas du restaurant scolaire. Un avenant au protocole E.Equillibre va être élaboré avec les augmentations suivantes :

* Du 01/02/2022 au 31/08/2022 : le prix du repas des élèves de l’école maternelle passera de 1.77 Euros à 1.86 Euros ; et celui des élèves de l’école primaire passera de 1.85 Euros à 1.93 Euros.
* Du 01/09/2022 au 31/08/2023 : le prix du repas des élèves de l’école maternelle passera de 1.86 Euros à 1.95 Euros ; et celui des élèves de l’école primaire passera de 1.93 Euros à 2.03 Euros.

Suite à des problèmes d’incivilité de certains enfants au restaurant scolaire, les familles ont été reçues.

***COMMISSION D’INFORMATION ET COMMUNICATION***

Une première réunion sera programmée pour préparer la prochaine parution du bulletin municipal.

***COMMISSION TECHNIQUE (travaux) :***

Divers travaux sont à l’étude pour l’année 2022 :

* Ecole primaire : réfection d’une salle de classe, pose de volets roulants côté cour
* Cimetière : extension du colombarium, création d’allées
* Résidence « Les Varennes » : changement des portes, reprise de la cour suite à l’effondrement dans le ruisseau du Fouillon lors de la démolition des dépendances
* Divers travaux au restaurant scolaire
* Ecole maternelle : remplacement de certains jeux dans la cour
* Salle socio-culturelle : suite aux problèmes récurrents rencontrés chaque hiver, une étude va être faite pour un nouveau système de chauffage

La fourniture des plants pour le fleurissement va être confiée à l’entreprise DEROCHE-BLANC de Moulins.

Il a été procédé à l’achat d’une nouvelle voiture.

Les conteneurs du SICTOM actuellement entreposés « Place de la Gare » vont être déplacés (nouveaux emplacements à définir).

Les travaux de réhabilitation de l’ex-gare sont en cours et devraient être terminés dans les délais.

***COMMISSION DE LA VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE, SPORTIVE et RÉCEPTIONS***

Une réunion sera organisée avec les associations afin de faire le point sur la situation de chacune d’entre elles.

La Commission va se réunir prochainement afin de procéder à la répartition des recettes du concert d’octobre dernier entre les associations. Il conviendra également de décider de l’organisation ou non de la fête de la RN7 et de la mise en place de la journée des Associations.

***QUESTIONS DIVERSES***

Il serait souhaitable de relancer le projet de télé-médecine. La commune est prête à investir dans du matériel, mais doit trouver des partenaires pour mener à bien ce projet. A ce jour les médecins ne sont pas intéressés, contact sera pris avec les infirmières.

L’ordre du jour étant clos, la séance est levée.